



# Bulletin des Délibérations

Réunion du Comité Syndical  
du 01.09.2014 - 17h30

L'An Deux Mil Quatorze, le 1<sup>er</sup> Septembre, à 17h30, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Chinon, sous la présidence de Monsieur P. MASSARD

**Date de convocation du Comité : 19/08/2014**

**Etaient présents : (cf liste jointe)**

**Membres en exercice : 77**

**Membres présents : .63**

**Membres votants : 58 + 1 procurations**

**Secrétaire de séance : Mme COUVREUX Jocelyne**

### Approbation du compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 30.06.2014

Le compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 30.06.2014 est soumis à l'approbation des membres du Comité Syndical.

⇒ *Il est approuvé à l'unanimité*

### Délibération 2014.10 : Indemnités de fonctions

Monsieur le Président présente aux membres du Comité Syndical le tableau ci-dessous :

	<b>Montants autorisés par le Comité Syndical pour le précédent mandat</b>	<b>Montants maximums pouvant être autorisés</b>
Président	28,12% de l'indice brut 1015 soit 1068,97 € brut par mois (montant actuellement en vigueur)	29,53% de l'indice brut 1015 soit 1122,57 € brut par mois (montant actuellement en vigueur)
1er Vice-Président	11,25% de l'indice brut 1015 soit 427,66 € brut par mois (montant actuellement en vigueur)	11,81% de l'indice brut 1015 soit 448,95 € brut par mois (montant actuellement en vigueur)

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de fixer le montant des indemnités comme suit :

	<b>Taux adoptés par le Comité Syndical</b>
<b>Président</b>	<b>29.53 % de l'indice brut 1015</b>
<b>1<sup>er</sup> Vice Président</b>	<b>11.81 % de l'indice brut 1015</b>
<b>2<sup>ème</sup> Vice Président</b>	<b>11.81 % de l'indice brut 1015</b>

#### Dates d'effet

- A compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2014 pour le Président
- A compter de la notification de l'arrêté de délégation de fonctions pour le 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> Vice Président

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le  
Délibération publiée ou notifiée le

04 SEP. 2014

04 SEP. 2014

### Délibération 2014.11 : Modifications statutaires : composition Bureau

L'article 8 des statuts du SMICTOM est à ce jour libellé ainsi « le Comité élit en son sein, un Bureau composé d'un Président, de 4 Vice Présidents et de 10 membres ».

Afin qu'il y ait une meilleure représentation des élus sur l'ensemble du territoire du syndicat, 6 communautés de communes étant adhérentes actuellement au SMICTOM, il est proposé au Comité Syndical de modifier l'article 8 des statuts du Syndicat de la façon suivante : « Le Comité Syndical élit en son sein, un Bureau composé d'un Président, de 5 Vice-Présidents et de 9 membres ».

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, émet un avis favorable aux propositions susvisées.**

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le  
Délibération publiée ou notifiée le

04 SEP. 2014

04 SEP. 2014

### Délibération 2014.12 : Election des délégués dans les organismes extérieurs

Monsieur le Président expose que le Comité Syndical doit désigner des délégués dans les organismes extérieurs :

- au Syndicat Intercommunal AGEDI (Agence de Gestion et de Développement Informatique)
- au CNAS (Comité National d'Action Sociale)
- à l'Association AMORCE (Association des Collectivités territoriales et des professionnels pour les réseaux de chaleur et la valorisation des déchets).

Après un vote, l'assemblée a désigné :

Organismes	Nom des Délégués
Syndicat Intercommunal AGEDI	M. ROUX Claude (C.C. du Bouchardais – Anché)
CNAS	M. DOMENGER Jean Paul (C.C. de Ste Maure de Touraine – Neuil)
Association AMORCE	<u>Délégué Titulaire</u> : M. MASSARD Philippe (C.C. du Pays d'Azay le Rideau – La Chapelle Aux Naux) <u>Délégué Suppléant</u> : Mme VERRINE Evelyne (C.C. du Bouchardais – Parçay sur Vienne)

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le  
Délibération publiée ou notifiée le

04 SEP. 2014

04 SEP. 2014

### Délibération 2014.13 : Election des membres à la Commission d'Appel d'Offres

Monsieur le Président expose que la Commission d'Appels d'offres doit être composée de la façon suivante :

**Le Président**  
**5 membres titulaires – 5 membres suppléants.**

Le Comité Syndical doit donc élire 5 membres titulaires et 5 membres suppléants parmi les membres titulaires du SMICTOM du CHINONNAIS.

A l'unanimité, le Comité Syndical décide de procéder à un vote à mains levées.

sont candidats :

Membres TITULAIRES	Membres SUPPLEANTS
M. ROUX Claude (C.C. du Bouchardais – Anché)	M. MORIN Claude (C.C. Chinon, Vienne et Loire – Cinois)
M. DOMENGER Jean-Paul (C.C. de Ste Maure de Touraine – Neuil)	M. COUINEAU Jean-Claude (C.C. Touraine Nord Ouest – Mazières de Touraine)
M. JAVÉLOT Daniel (C.C. du Pays d'Azay le Rideau – Cheillé)	Mme VILLATE MEUNIER Maud (C.C. du Bouchardais – L'île Bouchard)
Mme DIEU-COURREGE Cynthia (C.C. du Pays de Richelieu – Chaveignes)	Mme PESSON Angélique (C.C. de Ste Maure de Touraine – Pouzay)
M. GUILLARD Philippe (C.C. Chinon, Vienne et Loire – Chinon)	M. ANDREANI Jean-Pierre (C.C. de Ste Maure de Touraine – Ste Maure de Touraine)

sont élus à l'unanimité :

Membres TITULAIRES	Membres SUPPLEANTS
M. ROUX Claude (C.C. du Bouchardais – Anché)	M. MORIN Claude (C.C. Chinon, Vienne et Loire – Cinois)
M. DOMENGER Jean-Paul (C.C. de Ste Maure de Touraine – Neuil)	M. COUINEAU Jean-Claude (C.C. Touraine Nord Ouest – Mazières de Touraine)
M. JAVÉLOT Daniel (C.C. du Pays d'Azay le Rideau – Cheillé)	Mme VILLATE MEUNIER Maud (C.C. du Bouchardais – L'île Bouchard)
Mme DIEU-COURREGE Cynthia (C.C. du Pays de Richelieu – Chaveignes)	Mme PESSON Angélique (C.C. de Ste Maure de Touraine – Pouzay)
M. GUILLARD Philippe (C.C. Chinon, Vienne et Loire – Chinon)	M. ANDREANI Jean-Pierre (C.C. de Ste Maure de Touraine – Ste Maure de Touraine)

pour siéger quel que soit l'objet du marché à la Commission d'Appels d'Offres.

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le  
Délibération publiée ou notifiée le

04 SEP. 2014

04 SEP. 2014

### **Délibération 2014.14 : Délégations d'attribution**

Il est proposé au Comité Syndical d'examiner les délégations d'attributions pouvant être attribuées.

Cf. Code Général des Collectivités Territoriales

- article L 5211.10 applicable aux EPCI
- article L 2122.22 applicable aux communes

Il est proposé d'accorder les délégations suivantes au Président :

1. Pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres inférieur au seuil défini par décret (à ce jour 207 000 € HT) ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont prévus au Budget.
2. Pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, le Président reçoit délégation aux fins de contracter tout emprunt à court, moyen ou long terme (le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après : la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, la possibilité de recourir à des opérations particulières, comme des emprunts obligatoires ou des emprunts en devises, des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation, la possibilité d'allonger la

durée du prêt, la possibilité de procéder à un différé d'amortissement, la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement). Par ailleurs, le Président pourra conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

3. Pour passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
4. Pour accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
5. pour décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
6. Pour fixer les rémunérations et pour régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
7. Pour fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres du Syndicat à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes
8. Pour intenter au nom du SMICTOM les actions en justice ou pour défendre le SMICTOM dans les actions intentées contre lui, et ceci devant les différentes juridictions (premières instances, appel, cassation, ...)
9. Pour régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du SMICTOM dans la limite fixée par le Comité Syndical : Proposition 7600€
10. Pour réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 200.000 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, accepte d'accorder les délégations au Président pour l'ensemble des propositions susvisées.

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le  
Délibération publiée ou notifiée le 04 SEP. 2014

04 SEP. 2014

**Délibération 2014.15 : Sacs Poubelles 2015 : lancement d'un marché d'appel d'offres**

**Pour Mémoire.: Résultat du marché concernant l'approvisionnement pour l'année 2014 de sacs poubelles**

**lot 1 : Sacs poubelles gris**

Nom de la Sté attributaire **Sté SOPAVE - VIVIEZ (12)**

	Montant Global correspondant aux quantités minimums			Montant Global correspondant aux quantités maximums		
	Nombre de Sacs	P.U. H.T. le Mille (en Euros)	Total H.T. En Euros	Nombre de Sacs	P.U. H.T. le Mille (en Euros)	Total H.T. En Euros
Sacs gris de 30 litres - 40 microns	2 100 000	29,62	62 202,00	2 500 000	29,62	74 050,00
Sacs gris de 100 litres 50 microns	1 240 000	71,67	88 870,80	1 500 000	71,67	107 505,00
<b>TOTAL HT</b>			<b>151 072,80</b>	<b>TOTAL HT</b>		<b>181 555,00</b>

**lot 2 : Sacs poubelles translucides jaunes avec lien coulissant et bleus avec lien traditionnel**

Nom de la Sté attributaire **Sté SOCOPLAST - LA GARENNE COLOMBES (92)**

	Montant Global correspondant aux quantités minimums			Montant Global correspondant aux quantités maximums			
	Nombre de Sacs	P.U. H.T. le Mille (en euros)	Total H.T. En euros	Nombre de Sacs	P.U. H.T. le Mille (en Euros)	Total H.T. En Euros	
Sacs Jaunes Translucides de 50 litres - 21 microns	1650000	37,96	62 634,00	1800000	37,96	68 328,00	
Sacs Jaunes Translucides de 110 litres - 30 microns	40000	57,38	2 295,20		80000	57,38	4 590,40
Sacs Bleus Translucides de 30 L - 25 microns avec lien traditionnel	210000	23,36	4 905,60		360000	23,36	8 409,60
<b>TOTAL HT</b>			<b>69 834,80</b>	<b>TOTAL HT</b>		<b>81 328,00</b>	

En ce qui concerne l'approvisionnement pour 2015 en sacs poubelles, les besoins sont estimés comme suit :

**Lot N°1 : Fourniture de sacs poubelles gris (pour déchets non recyclables)**

	Quantité minimum	Quantité maximum
Sacs gris de 30 litres	2 050 000 sacs	2 500 000 sacs
Sacs gris de 100 litres	1 180 000 sacs	1 500 000 sacs
Housses de 1 000 Litres	10 000 sacs	20 000 sacs

**Lot N°2 : Fourniture de sacs poubelles translucides jaunes et bleus.**

	Quantité minimum	Quantité maximum
Sacs Jaunes de 50 litres	1 560 000 sacs	1 800 000 sacs
Sacs Jaunes de 110 litres	40 000 sacs	80 000 sacs
Sacs Bleus de 30 litres	180 000 sacs	360 000 sacs

Le Comité Syndical doit se prononcer pour autoriser :

- ✚ Le lancement d'un nouvel appel d'offres
- ✚ Le Président à signer le marché à intervenir

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- ✚ Autorise le Président à lancer un marché d'appel d'offres ouvert concernant l'approvisionnement pour l'année 2015 des sacs poubelles
- ✚ Autorise le Président à signer le marché à intervenir et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le  
Délibération publiée ou notifiée le

04 SEP. 2014

04 SEP. 2014

**Délibération 2014.16 : Rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service du SMICTOM du CHINONNAIS**

VU le rapport annexé pour l'année 2013 et présenté lors de la séance,  
**CONSIDERANT** l'obligation faite par le décret N° 2000-404 du 11 mai 2000 de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service du SMICTOM du CHINONNAIS

Le Comité Syndical prend acte de la présentation de ce rapport

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le  
Délibération publiée ou notifiée le

04 SEP. 2014

04 SEP. 2014

**Délibération 2014.17 : Opération Téléthon 2014**

**Bilan de l'opération 2013**

Pour l'opération 2013, pendant 15 jours, les particuliers et professionnels des 75 communes du territoire du SMICTOM du Chinonais étaient invités à jeter magazines, catalogues, enveloppes et papiers d'écriture dans les points d'apport volontaire de 9 places et parkings de supermarchés et dans les 11 déchèteries du SMICTOM.

Cette collecte exceptionnelle avait un double objectif :

- ✚ sensibiliser les citoyens au réflexe du tri de tous les papiers. Notamment les professionnels, qui n'ont pas encore forcément le réflexe de trier les papiers ou mis en place un tri sélectif dans leurs structures,
- ✚ la promesse d'une aide en faveur d'une cause caritative nationale.

L'objectif était de récolter 15 tonnes de papiers minimum et il a largement été atteint, puisque le syndicat a collecté **30,65 tonnes de papier**.

Le SMICTOM du Chinonais a pu faire un don de 3 500€ à l'AFM Téléthon.

### Proposition pour 2014

Il est proposé au Comité Syndical de reconduire l'opération TELETHON pour l'année 2014. L'opération serait axée sur la collecte exceptionnelle des emballages métalliques en partenariat avec VEOLIA (collecte des conteneurs) et SITA (tri et mise en balles dans le centre de tri).

9 conteneurs dédiés seront implantés, du 22 novembre au 07 décembre 2014, sur des places et parkings stratégiques du territoire du SMICTOM.

Un concours sera proposé à toutes les classes des écoles du territoire. Les 3 classes qui auront collecté le plus d'emballages métalliques recevront des lots (exemples : boîtes à goûter, crayons recyclés, ardoises magnétiques, etc.).

En ce qui concerne plus particulièrement le don à l'A.F.M., il est proposé de le voter selon les modalités suivantes :

Nombre d'emballages collectés	Montant du don
Jusqu'à 20 000 emballages	2 000 €
De 20 000 à 25 000 emballages	2 500 €
De 25 000 à 30 000 emballages	3 000 €
Au-delà de 30 000 emballages	3 500 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical émet, à l'unanimité, un avis favorable pour l'organisation du Téléthon 2014 et pour le versement du don à l'A.F.M. conformément aux propositions susvisées.

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le  
Délibération publiée ou notifiée le

04 SEP. 2014

04 SEP. 2014

### Délibération 2014.18 : Indemnité de Conseil du Receveur

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Il est proposé au Comité Syndical :

- de demander le concours du receveur pour assurer les fonctions de conseil,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% du taux maximum par an,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- de demander le concours du receveur pour assurer les fonctions de conseil,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% du taux maximum par an,
- que cette indemnité soit attribuée à Madame Chantal Cheminot, actuellement receveur du SMICTOM DU CHINONNAIS.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget à l'article 6225.

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le  
Délibération publiée ou notifiée le

04 SEP. 2014

04 SEP. 2014

## **Délibération 2014.19 : Dématérialisation des procédures administratives**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu l'article 139 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux responsabilités locales et rendant possible la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,**

**Vu le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité définissant les conditions de télétransmission des actes,**

**Vu l'Arrêté du 3 août 2005 portant création d'un traitement de données à caractère personnel dénommé HELIOS par le trésor Public,**

**Vu la convention cadre nationale relative à la dématérialisation des états de payes des collectivités et établissements publics locaux,**

**Le Président fait part de l'intérêt de transmettre, par voie électronique, les actes soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité compris les A.B. (Actes Budgétaires).**

**Ainsi, par le biais du dispositif de télétransmission, il peut être effectué un dépôt normalisé des actes sur l'un des serveurs du ministère lequel émettra un accusé de réception.**

**Le dit dispositif doit assurer l'identification et l'authentification de la collectivité territoriale émettrice, l'intégralité des flux de données relatives aux actes concernés ainsi que la sécurité et la confidentialité des données.**

**Le Président interpelle également les membres du Comité Syndical sur l'intérêt de transmettre, par voie électronique, les "données" de paye, à la trésorerie en format XML. Ces données incluent les bulletins de payes et les états de charges.**

**Enfin, le Président propose que les dispositifs informatiques relatifs à ces opérations soient installés par le Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I. qui connectera le dispositif homologué « agedi-legalite » et paramétrera les outils nécessaires sur site, en assurera le suivi, la hotline et la formation nécessaire des Elus et des personnels de la collectivité concernés.**

**Le Syndicat AGEDI, dont le SMICTOM du CHINONNAIS est membre, ne pourra être tenu responsable en cas d'inobservation de la législation ou de la réglementation en vigueur. Il ne peut être tenu responsable d'une mauvaise utilisation de la plateforme.**

**Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :**

- **De la mise en œuvre d'un dispositif de télétransmission des actes à la Préfecture dans des conditions fixées par arrêté du Ministre de l'Intérieur.**
- **De la mise en œuvre d'un dispositif de dématérialisation des données de la paye avec le trésor public et la mise en œuvre de DUCS-EDI avec l'U.R.S.S.A.F. et Pôle emploi.**
- **De charger le Président d'entreprendre les démarches nécessaires à l'aboutissement de ces décisions avec l'aide du Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I. dont le SMICTOM du CHINONNAIS est membre en choisissant le « PACK DEMAT » pour un coût d'environ 450 euros /an.**  
**Le dispositif comprend la plateforme « agedi-legalite » homologuée, ainsi que l'ouverture des options autorisant la dématérialisation dans toutes les applications A.G.E.D.I. utilisées par la collectivité compris pour les obligations liées aux publicités des marchés publics, émission des titres de recettes et**



moyens de paiement tels que T.I.P. , T.I.P.I, ... ainsi que les recettes et les dépenses, en comptabilité (échanges avec le comptable de type PES-V2, ...).

- De signer les conventions afférentes avec les administrations concernées : Préfecture, Trésor Public, URSSAF, C.R.C....

Copie de la présente sera transmise aux différents interlocuteurs et au Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I pour la mise en place.

*Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le*  
*Délibération publiée ou notifiée le*

04 SEP. 2014


04 SEP. 2014

**Récapitulatif de la séance**

<b>N° 2014.10</b>	<i>Indemnités de fonctions</i>
<b>N° 2014.11</b>	<i>Modifications statutaires : composition Bureau</i>
<b>N° 2014.12</b>	<i>Election des délégués dans les organismes extérieurs</i>
<b>N° 2014.13</b>	<i>Election des membres à la Commission d'Appel d'Offres</i>
<b>N° 2014.14</b>	<i>Délégations d'attribution</i>
<b>N° 2014.15</b>	<i>Sacs Poubelles 2015 : lancement d'un marché d'appel d'offres</i>
<b>N° 2014.16</b>	<i>Rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service du SMICTOM du CHINONNAIS</i>
<b>N° 2014.17</b>	<i>Opération Téléthon 2014</i>
<b>N° 2014.18</b>	<i>Indemnité de Conseil du Receveur</i>
<b>N° 2014.19</b>	<i>Dématérialisation des procédures administratives</i>

Séance levée à 20H30

**Le Président**  
**P.MASSARD**



SMICTOM  
du Chinonais  
(I&L)

**LISTE DES DELEGUES PRESENTS à LA REUNION DU COMITE SYNDICAL du 02.09.2014 - 17H30**

<i>Communes</i>	<i>Nom du délégué</i>
<b>ANCHE (C.C. du Bouchardais)</b>	<b>M. ROUX Claude</b>
<b>ANTOGNY LE TILLAC (C.C. de Ste Maure de Touraine)</b>	<b>Absents Excusés</b>
<b>ASSAY (C.C. du Pays de RICHELIEU)</b>	<b>Mme MANGIN Ghislaine</b>
<b>AVOINE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)</b>	<b>M. REMMERIE Bernard</b>
<b>AVON LES ROCHES (C.C. du Bouchardais)</b>	<b>Absents Excusés</b>
<b>AZAY LE RIDEAU (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)</b>	<b>Mme COUVREUX Jocelyne</b>
<b>BEAUMONT EN VERON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)</b>	<b>M. NAULET Vincent</b>
<b>BRASLOU (C.C. du Pays de RICHELIEU)</b>	<b>M. DE BECDELIEVRE Jacques</b>
<b>BRAYE SOUS FAYE (C.C. du Pays de RICHELIEU)</b>	<b>Mme DOUBLET Véronique</b>
<b>BREHEMONT (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)</b>	<b>M. WAGNER Norbert</b>
<b>BRIZAY (C.C. du Bouchardais)</b>	<b>M. BOURC'HIS Philippe</b>
<b>CANDES ST-MARTIN (C.C. Chinon, Vienne et Loire)</b>	<b>Absents</b>
<b>CHAMPIGNY S/ VEUDE (C.C. du Pays de RICHELIEU)</b>	<b>M. PLANCHON Jean Luc</b>
<b>LA CHAPELLE AUX N. (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)</b>	<b>M. MASSARD Philippe</b>
<b>CHAVEIGNES (C.C. du Pays de RICHELIEU)</b>	<b>Mme DIEU-COURREGÉ Cynthia</b>
<b>CHEILLE (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)</b>	<b>M. JAVÉLOT Daniel</b>
<b>CHEZELLES (C.C. du Bouchardais)</b>	<b>Mme FABIGNON Tessa</b>
<b>CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)</b>	<b>M. DUPONT Jean Luc →procuration donnée à M. GUILLARD Philippe (Chinon)</b>
<b>CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)</b>	<b>M. GUILLARD Philippe</b>
<b>CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)</b>	<b>M. SCHUBNEL Jean</b>
<b>CINAIS (C.C. Chinon, Vienne et Loire)</b>	<b>M. MORIN Claude</b>
<b>CINQ MARS LA PILE (C.C. Touraine Nord-Ouest)</b>	<b>M. CARLES Jean Marie</b>
<b>COURCOUE (C.C. du Pays de Richelieu)</b>	<b>Mme CHAMPINGY Christianne</b>
<b>COUZIERES (C.C. Chinon, Vienne et Loire)</b>	<b>M. SALLARD Raynaud</b>
<b>CRAVANT LES COTEAUX (C.C. du Bouchardais)</b>	<b>M. FOUSSARD Guy</b>
<b>CRISSAY SUR MANSE (C.C. du Bouchardais)</b>	<b>Absents Excusés</b>
<b>CROUZILLES (C.C. du Bouchardais)</b>	<b>M. CHAMPIGNY Jérôme</b>
<b>FAYE LA VINEUSE (C.C. du Pays de Richelieu)</b>	<b>M. MONDRAGON Christian</b>
<b>HUISMES (C.C. Chinon, Vienne et Loire)</b>	<b>Mme LAMOUR Sarah</b>
<b>L'ILE BOUCHARD (C.C. du Bouchardais)</b>	<b>Mme VILLATE MEUNIER Maud</b>
<b>JAULNAY (C.C. du Pays de Richelieu)</b>	<b>Mme GAUTIER Carole</b>
<b>LANGEAIS (C.C. Touraine Nord-Ouest)</b>	<b>M. BAUDRIER Christophe</b>
<b>LEMERE (C.C. du Pays de RICHELIEU)</b>	<b>M. BREVAULT Stéphane</b>
<b>LERNE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)</b>	<b>M. BITAUD Olivier</b>
<b>LIGNIERES DE T. (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)</b>	<b>M. GALLAUD Chantal – Mme BESARD Nicole</b>
<b>LIGRE (C.C. du Pays de RICHELIEU)</b>	<b>Mme MAUNOR Josseline</b>
<b>LUZE (C.C. du Pays de RICHELIEU)</b>	<b>Absents</b>
<b>MAILLE (C.C. de Ste Maure de Touraine)</b>	<b>M. CHAMPIGNY Joël</b>
<b>MARCAÏ (C.C. Chinon, Vienne et Loire)</b>	<b>M. FOUCAULT David</b>
<b>MARCILLY SUR VIENNE (C.C. de Ste Maure de Touraine)</b>	<b>Absents</b>
<b>MARIGNY MARMANDE (C.C. du Pays de Richelieu)</b>	<b>Absents</b>
<b>MAZIERES DE TOURAINE (C.C. Touraine Nord-Ouest)</b>	<b>M. COUINEAU Jean Claude – M. DOUTRE Enrique</b>
<b>NEUIL (C.C. de Ste Maure de Touraine)</b>	<b>Absents</b>
<b>NOUATRE (C.C. de St Maure de Touraine)</b>	<b>Absents</b>
<b>NOYANT DE TOURAINE (C.C. de Ste Maure de Touraine)</b>	<b>Absents</b>
<b>PANZOULT (C.C. du Bouchardais)</b>	<b>Mme PAIN Isabelle</b>
<b>PARCAY SUR VIENNE (C.C. du Bouchardais)</b>	<b>Mme VERRINE Evelyne</b>
<b>PONT DE RUAN (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)</b>	<b>Absents</b>
<b>PORTS SUR VIENNE (C.C. de Ste Maure de Touraine)</b>	<b>Mme SUTEAU Claudine</b>
<b>POUZAY (C.C. de Ste Maure de Touraine)</b>	<b>Mme PESSON Angélique – Mme MORIN Françoise</b>
<b>PUSSIGNY (C.C. de Ste Maure de Touraine)</b>	<b>Absents</b>
<b>RAZINES (C.C. du Pays de Richelieu)</b>	<b>Mme DÉSSERT Rebecca</b>
<b>RICHELIEU (C.C. de Richelieu)</b>	<b>Mme BRABAN Françoise</b>
<b>RIGNY USSE (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)</b>	<b>Absents</b>
<b>RILLY SUR VIENNE (C.C. du Bouchardais)</b>	<b>Absents</b>
<b>RIVARENNES (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)</b>	<b>Absents Excusés</b>
<b>RIVIERE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)</b>	<b>M. PAVY Michel</b>
<b>LA ROCHE CLERMAULT (C.C. Chinon, Vienne et Loire)</b>	<b>Mme RAIMBAULT Cécile</b>
<b>SACHE (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)</b>	<b>Absents</b>
<b>ST BENOIT LA FORET (C.C. Chinon, Vienne et Loire)</b>	<b>M. MAULAVE André</b>

<b>STE CATHERINE DE FIERBOIS (C.C. de Ste Maure de Touraine)</b>	<b>Absents</b>
<b>ST EPAIN (C.C. de Ste Maure de Touraine)</b>	<b>Mme RICARD Bénédicte – M. LECOMTE Serge</b>
<b>ST GERMAIN SUR VIENNE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)</b>	<b>Mme ALBERT Maryvonne</b>
<b>STE MAURE DE TOURAINE (C.C. de Ste Maure de Touraine)</b>	<b>M. ANDREANI Jean-Pierre</b>
<b>SAVIGNY EN VERON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)</b>	<b>M. CHAUVELIN Laurent – M. MUREAU Bernard</b>
<b>SAZILLY(C.C. du Bouchardais)</b>	<b>Mme BEUN Ghislaine</b>
<b>SEUILLY (C.C. Chinon, Vienne et Loire)</b>	<b>M. MARTIN Alain</b>
<b>TAVANT (C.C. du Bouchardais)</b>	<b>M. CORDONNIER Jean</b>
<b>THENEUIL (C.C. du Bouchardais)</b>	<b>Absents</b>
<b>THILOUZE (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)</b>	<b>M. MATIAS Alain</b>
<b>THIZAY (C.C. Chinon, Vienne et Loire)</b>	<b>M. ARRONDEAU Claude</b>
<b>La TOUR ST GELIN (C.C. du Pays de Richelieu)</b>	<b>M. DOLATA Bernard</b>
<b>TROGUES (C.C. du Bouchardais)</b>	<b>Mme VOISINET Yolande</b>
<b>VALLERES (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)</b>	<b>M. GARBI Maoui</b>
<b>VERNEUIL LE CHATEAU (C.C. du Pays de Richelieu)</b>	<b>M. MECHIN Laurent</b>
<b>VILLAINES LES R. (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)</b>	<b>M. BRUYANT François</b>
<b>VILLEPERDUE (C.C. de Ste Maure de Touraine)</b>	<b>M. LEGRAND Gérard</b>

**Assistaient également**

**Services SMICTOM du CH :**

- \* **Mme S. DE JONCKEERE**
- \* **Mme V. GUERTIN**
- \* **Mme A. CADEAU**
- \* **Mme I. JOUSSELIN**
- \* **Mme S. PICARD**
- \* **Mme A. ROBIN**

**Absents Excusés**

**Mme CHEMINOT C. – Receveur, T.P. CHINON**

**Nombre de membres en exercice : 77**

**Membres présents : 63**

**Membres votants : 58 + 1 procuration**

**Secrétaire de séance : Mme COUVREUX Jocelyne**